

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 207

Marché d'installation et maintenance de dispositifs d'alerte spécifiques aux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) risques majeurs et intrusion/attentat dans les 12 écoles de Neuilly-Plaisance et d'autres sites
Acte modificatif (Avenant) n°1

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le plan Vigipirate et notamment les risques d'intrusion attentats et les risques majeurs avec confinement (chimiques, bactériologiques et climatiques) auxquelles les écoles et autres bâtiments de la Ville peuvent être exposés,

Considérant la nécessité de prévenir ces risques en installant des dispositifs d'alerte au sein des écoles et autres bâtiments de la Ville pour mettre en sûreté les personnes à protéger,

Considérant que la Ville est liée par le marché d'installation et maintenance de dispositifs d'alerte spécifiques aux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) risques majeurs et intrusion/attentat dans les 12 écoles de Neuilly-Plaisance et d'autres sites – depuis le 10 juillet 2020, avec la société DESMAREZ SA sise 249 rue Irène Joliot Curie BP 20014 à Compiègne (60477),

Considérant la nécessité de prolonger de six mois la durée du marché pour permettre une mise en concurrence,

Considérant le projet d'acte modificatif (avenant) portant sur le marché d'installation et maintenance de dispositifs d'alerte spécifiques aux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) risques majeurs et intrusion/attentat dans les 12 écoles de Neuilly-Plaisance et d'autres sites,

Vu le budget communal,

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 15 / 07 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240708-DM-CAM-2024-207-AR
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

DECIDE

Article 1 :

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché d'installation et maintenance de dispositifs d'alerte spécifiques aux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) risques majeurs et intrusion/attentat dans les 12 écoles de Neuilly-Plaisance et d'autres sites avec la société DESMAREZ SA sise 249 rue Irène Joliot, BP 20014 à Compiègne (60477), représentée par Monsieur Thierry DESMAREZ, en qualité de Président.

Article 2 :

Précise que cet avenant n'a aucune incidence financière. Les montants minimum et maximum restent inchangés.

Article 3 :

Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte de modification (avenant) n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 4 :

Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 5 :

Il sera rendu compte de la signature de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis,
- Monsieur le Comptable de Service de Gestion du Centre des Finances Publiques de Noisy-le-Grand.

Article 7 :

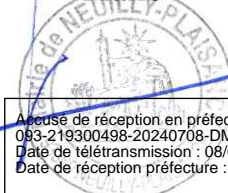
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 08 JUIL, 2024

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire
Acte publié le 15 / 07 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240708-DM-CAM-2024-207-AR
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*